

**LOGEMENTS HLM**  
**BAREME DES PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES**  
**APPLICABLES A COMPTEUR DU 01/01/2024**

Composition de la famille	Plafonds de ressources annuels	Logements PLUS plafonnés RFR ≤ 60 % des plafonds	PLAI	Autres PLUS 0 < RFR ≤ 100 % des plafonds	Logements PLUS majorés 100 < RFR ≤ 120 % des plafonds	Logements PLS 0 < RFR ≤ 130 % des plafonds
1 personne seule	22 642 €	RFR ≤ 13 585 €	RFR ≤ 12 452 €	0 < RFR ≤ 22 642 €	22 642 € < RFR ≤ 27 170 €	0 < RFR ≤ 29 435 €
2 personnes sans personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages ou 1 personne seule en situation de handicap	30 238 €	RFR ≤ 18 143 €	RFR ≤ 18 143 €	0 < RFR ≤ 30 238 €	30 238 € < RFR ≤ 36 286 €	0 < RFR ≤ 39 309 €
3 personnes ou 1 personne seule avec une personne à charge ou un jeune ménage sans personne à charge ou 2 pers. dont au moins une est en situation de handicap	36 362 €	RFR ≤ 21 817 €	RFR ≤ 21 818 €	0 < RFR ≤ 36 362 €	36 362 € < RFR ≤ 43 634 €	0 < RFR ≤ 47 271 €
4 personnes ou 1 personne seule avec deux personnes à charge ou 3 pers. dont au moins une est en situation de handicap	43 899 €	RFR ≤ 26 339 €	RFR ≤ 24 276 €	0 < RFR ≤ 43 899 €	43 899 € < RFR ≤ 52 679 €	0 < RFR ≤ 57 069 €
5 personnes ou 1 personne seule avec trois personnes à charge ou 4 pers. dont au moins une est en situation de handicap	51 641 €	RFR ≤ 30 985 €	RFR ≤ 28 404 €	0 < RFR ≤ 51 641 €	51 641 € < RFR ≤ 61 969 €	0 < RFR ≤ 67 133 €
6 personnes ou 1 personne seule avec quatre personnes à charge ou 5 pers. dont au moins une est en situation de handicap	58 200 €	RFR ≤ 34 920 €	RFR ≤ 32 010 €	0 < RFR ≤ 58 200 €	58 200 € < RFR ≤ 69 840 €	0 < RFR ≤ 75 660 €
Par personne supplémentaire	+ 6492	+ 3895	+ 3569	+ 6492	+ 7790	+ 8440

**Définition du jeune ménage :** couple dont la somme des âges des 2 conjoints est au plus égale à 55 ans.

**Personne en situation de handicap :** titulaire de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité" (CASF : L.241-3).

**RI :** Revenu imposable de l'année de l'emménagement - 2 ans. Il faut donc prendre en compte le RI 2022